
DIGITAL LAW MOOT COURT COMPETITION

DIXIÈME ÉDITION
2025



digitallawmootcourt.net



Tribunal judiciaire d'Assag (Etat du Meïgo)

Association de défense de la démocratie meïgonaise contre *News-on-line*

Les Faits

Depuis le 1er septembre 2024, jour de lancement de la campagne, les citoyens de Meïgo, Etat indépendant francophone membre de l'Union européenne situé au nord du Royaume-Uni, ont vécu dans le suspense des résultats des élections présidentielles. Elles opposaient deux candidats aux programmes diamétralement opposés. Le premier candidat, Mike Asset, prônait la primauté nationale, la fermeture des frontières et le retrait de Meïgo de l'Union européenne. Sur le plan interne, il prévoyait, entre autres la suppression du droit à l'avortement reconnu par le droit meïgonais depuis 2004. Au contraire, la seconde candidate, Lara Lotus, militante pro-européenne, était favorable à un renforcement du marché unique et au maintien du droit à l'avortement.

Le 3 décembre 2024, Mike Asset est annoncé vainqueur des élections et président de Meïgo. Or, à peine un mois plus tard, un scandale éclate à la suite des révélations de Daniela Hillsberg, ancienne employée de *News-on-line*, principale plateforme d'informations en ligne de Meïgo. Après avoir quitté son emploi le 20 novembre 2024, elle révèle à la presse les techniques utilisées par la plateforme, mises en place à des fins purement commerciales. Il s'agit d'inciter les utilisateurs à rester en ligne pour les exposer davantage à des contenus publicitaires et capter davantage leurs données personnelles par une sélection algorithmique des sujets les plus polémiques susceptibles de capter l'attention de l'utilisateur en fonction de son profil.



Daniela Hillsberg révèle à l'appui de ses allégations les algorithmes utilisés à cette fin.

Il apparaît que les utilisateurs de sexe masculin âgés de plus de 35 ans ont majoritairement reçu des articles portant sur les fermetures d'usine contraintes par la concurrence étrangère, les effets de l'inflation sur les ménages modestes ou encore dénonçant la menace migratoire liée l'Union européenne.

Au contraire, les utilisatrices de sexe féminin de plus de 25 ans n'étaient pas informées de la fermeture d'usines. La plateforme les inondait d'articles annonçant les nombreuses les menaces de suppression du droit à l'IVG.

Daniela Hillsberg démontre également que *News-on-line* avait utilisé des images contenues dans sa base de données pour générer des images permettant d'illustrer ses articles. Elle établit que des éléments représentant des manifestants ont été fixés sur une image éditée pour illustrer un article relatif au rassemblement en faveur de la suppression du droit à l'IVG organisée le 27 octobre 2024 et sur une image illustrant un article relatif à une grogne sociale faisant suite à la fermeture d'une usine le 15 novembre 2024. On y retrouvait par exemple la femme de dos, portant un chapeau jaune, semblant marcher avec détermination, une banderole élevée au-dessus de sa tête.

Face à ces révélations, l'association de défense de la démocratie meïgonaise dénonce les actions de *News-on-line*, considérant qu'elles ont orienté le vote des citoyens et faussé les résultats des élections. L'association de défense de la démocratie a décidé de saisir la justice et assigner *News-on-line* devant le tribunal judiciaire d'Assag, capitale du Meïgo, qui s'est reconnu compétent.

Précisions

L'Etat de Meïgo est membre de l'Union européenne depuis 2018. Le droit procédural meïgonais est construit sur la base du droit judiciaire privé français. La plateforme *News-on-line*, dont le siège est situé aux États-Unis, dispose d'une filiale dans l'État de Meïgo.